

## BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES – ETE 2011

La photocopie de l'avis d'imposition 2010 sera à joindre au dossier afin de déterminer le prix de la semaine. Revenus déclarés avant déduction et divisés par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits : réduction de 10%, pour 3 enfants inscrits : réduction de 20%.

Tranches	Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif à la semaine		Tarif à la semaine		Tarif à la semaine	
		Non CAF 5 jours	Non CAF 4 jours	Allocataire 5 jours	Allocataire 4 jours	Allocataire 4 jours	
			Du 11 au 15/07 ou du 16 au 19/08		Du 11 au 15/07 ou du 16 au 19/08		
Tranche 1	de 0 à 1100	70,00	56,00	46,05	36,84		
Tranche 2	de 1101 à 1400	75,00	60,00	51,05	40,84		
Tranche 3	de 1401 à 1700	77,50	62,00	53,55	42,84		
Tranche 4	de 1701 à 2000	80,00	64,00	56,05	44,84		
Tranche 5	de 2001 à 2300	82,50	66,00	58,55	46,84		
Tranche 6	de 2301 à 2600	85,00	68,00	61,05	48,84		
Tranche 7	de 2601 à 2900	87,50	70,00	63,55	50,84		
Tranche 8	de 2901 et plus	90,00	72,00	66,05	52,84		
Tranche 9	Hors communauté	150,00	120,00	123,30	98,64		

En cas de participation de votre comité d'entreprise, le montant versé vous sera remboursé.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 15 jours.



# ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES ETE 2011

JOUY, MORANCEZ, SAINT PREST ou SOURS

Date limite d'inscription : 08 JUIN 2011

OUVERT AUX ENFANTS DE 3 A 11 ANS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE CHARTRES METROPOLE

La Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole  
organise des

## ACCUEILS DE LOISIRS

pour les **Vacances d'été**, destinés à accueillir prioritairement les enfants  
des communes ci-dessous :

### POLE de JOUY :

**BERCHERES SAINT GERMAIN, CHALLET, CLEVILLIERS, COLTAINVILLE, GASVILLE-  
OISEME, JOUY, POISVILLIERS et SAINT PREST**

### POLE de MORANCEZ :

**BERCHERES LES PIERRES, CORANCEZ, MORANCEZ et GELLAINVILLE**

### POLE de SOURS :

**PRUNAY LE GILLON, HOUILLE LA BRANCHE, NOGENT LE PHAYE et SOURS**

Les enfants dont les parents sont domiciliés "hors Communauté d'Agglomération" seront placés sur liste d'attente lors des permanences d'inscription ; une Commission se réunira ensuite et pourra, en fonction des places disponibles, autoriser leur inscription pour la période des vacances d'été (réponse à partir du 14 juin 2011).

### DANS TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les enfants prendront leur repas sur place ainsi que leur goûter (compris dans le tarif).  
Ils effectueront des sorties, excursions, ainsi que de nombreuses activités éducatives, manuelles, sportives et culturelles. Le planning d'activités sera remis aux familles au début de chaque semaine.

### OUVERT UNIQUEMENT EN JUILLET (DU 04/07 AU 29/07) :

#### ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ A SOURS

Ecole de la Vallée - 24, rue Louis Isambert - 28 630 SOURS

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans** de 7 h 30 à 18 h 00.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00.

#### ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ A SAINT PREST

Ecole Calypso – Place Charles Moulin - 28 300 SAINT PREST  
Ecole Commandant Cousteau – Place Charles Moulin – 28 300 SAINT PREST

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans** de 7 h 00 à 19 h 00.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00.

### POUR LES ENFANTS DU POLE DE SOURS EN AOUT :

Un transport est proposé pour véhiculer les enfants au départ de Sours vers l'Accueil de Loisirs  
situé à Morancez :

L'accueil s'effectue à l'**Ecole primaire de la Vallée**. Le matin : Accueil de 7 h 30 à  
8 h 30. Départ vers Morancez à 8 h 30 ; Le soir : Départ de l'Accueil de Loisirs situé à  
Morancez à 17 h 00, arrivée à Sours vers 17 h 30 et accueil jusqu'à 18 h 00.

**L'inscription à l'accueil du matin et du soir à Sours ainsi qu'au transport Sours-  
Morancez est gratuite mais obligatoire (cocher sur la fiche jointe au dossier).**

### OUVERTS EN JUILLET ET AOUT (DU 04/07 AU 02/09) :

#### ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ A JOUY

Rue du Bout aux Anglois  
28 300 JOUY  
Tél : 02 37 22 33 88  
ou 06 32 82 31 60

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**  
de 7 h 00 à 19 h 00.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par  
une équipe pédagogique diplômée et  
expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés  
de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00.

#### ACCUEIL DE LOISIRS "L'Orée de Chavannes" SITUÉ A MORANCEZ

Site de Chavannes  
28 630 MORANCEZ  
Tél : 02 37 28 43 10  
ou 06 32 82 59 18

Il accueille les enfants de **3 à 11 ans**  
de 7 h 30 à 18 h 30.  
Activités de 9 h 00 à 17 h 00 encadrées par  
une équipe pédagogique diplômée et  
expérimentée.  
Accueil assuré par des animateurs qualifiés  
de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

### BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES :

Voir tableau au dos

**Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat  
médical à remettre sous 15 jours.**

### INSCRIPTIONS ET PERMANENCES :

L'été, les inscriptions se font à la semaine. Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès  
des Directeurs d'Accueils, des différentes Mairies du secteur de l'Orée de Chartres et sur le site  
Internet [www.oree-chartres.fr/dvpt/](http://www.oree-chartres.fr/dvpt/) (Rubrique "Téléchargement de dossiers").

Ils sont à compléter et **à remettre lors des permanences**  
**(aucun dossier ne sera accepté avant ces permanences)**

- Mercredi 18 et 25 mai 2011 de 17 h 00 à 19 h 00 à l'Accueil de Loisirs situé à Jouy
- Mercredi 18 et 25 mai 2011 de 16 h 30 à 18 h 00 à l'Accueil de Loisirs situé à Morancez
- Mardi 17 mai et 24 mai 2011 de 17 h 00 à 19 h 00 à la Mairie de Sours
- Mardi 17 mai et jeudi 19 mai 2011 de 17 h 00 à 19 h 00 à l'Ecole Calypso de  
Saint-Prest

Après les permanences, les dossiers sont à remettre aux Accueils de Loisirs situés à  
**JOUY** ou **MORANCEZ** ou à retourner à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION DES PEP 28**  
**83 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES - Tél. 02.37.88.14.14**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**MERCREDI 8 JUN 2011**

Passée cette date, les dossiers des Communes  
citées ci-dessus ne seront plus prioritaires.

